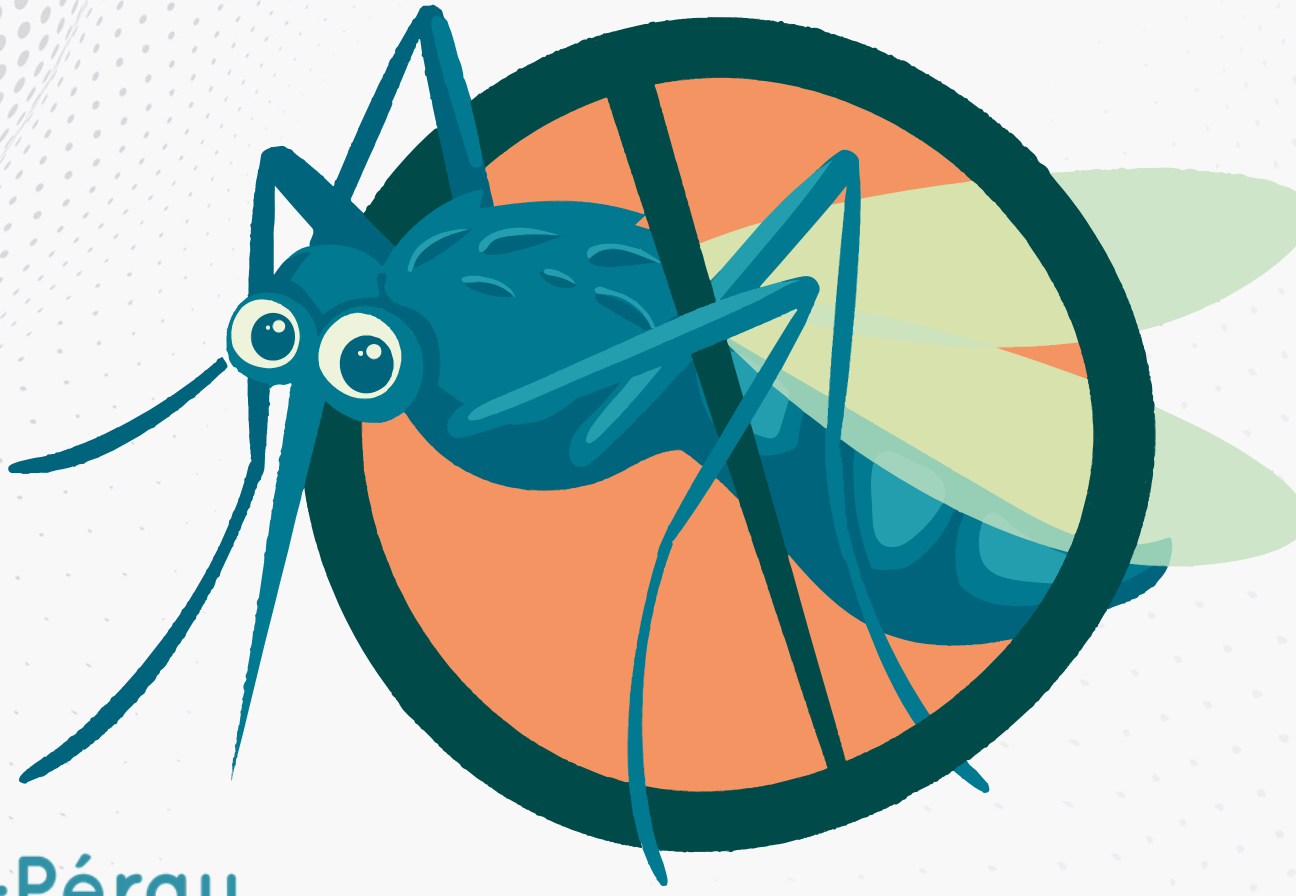
LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE !



VILLE DE
Saint-Péray

DOSSIER D'AIDE
à l'achat de piège anti-moustiques

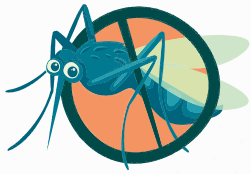


Contact : Direction générale des services :

04 75 81 77 81

secretariatgeneral@st-peray.com

INFORMATIONS GÉNÉRALES



La ville de Saint-Péray a élaboré un plan de lutte contre la propagation du moustique tigre, qui inclut la création de dispositifs innovants et écologiques, ainsi que la sensibilisation des habitants à l'importance de s'engager collectivement dans cette démarche.

DANS CE CONTEXTE, LA MUNICIPALITÉ :

- Va déployer des bornes anti-moustiques sur le domaine public (parcs, voies piétonnes…). Ces bornes utilisent une méthode de démoustication efficace en attirant les femelles moustiques par l'émission de CO_2, simulant ainsi la respiration humaine. Une fois attirées, les moustiques sont aspirées par l'équipement et capturées dans un filet. En plus de cela, ces bornes sont connectées et collectent des données chiffrées sur les captures de moustiques.
- Va proposer une subvention aux particuliers pour l'achat de pièges à moustiques.

RAPPEL DES BONS GESTES À ADOPTER :

Il faut supprimer toute retenue d'eau stagnante à votre domicile et autour en respectant les conseils suivants :

- Vider tous les objets inutilisés pouvant contenir de l'eau
- Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, les toitures terrasses, les terrasses sur plots…)
- Entretenir le jardin (élaguer, tailler, ramasser les déchets végétaux), réduire les sources d'humidité
- Couvrir toutes les réserves d'eau à l'aide d'une moustiquaire.

BESOINS DE CONSEILS :



secretariatgeneral@st-peray.com - 04 75 81 77 81

Traitement des données personnelles

Les données personnelles recueillies pour ce dossier résultent de la communication volontaire de données à caractère personnel, par le biais d'un formulaire ou d'une inscription. Ces données ainsi recueillies ne servent qu'à transmettre les éléments d'informations liés aux demandes, aux missions effectuées et prestations réalisées par la Ville de Saint-Péray et ses établissements. La Ville de Saint-Péray conserve de manière confidentielle ces informations et offre la possibilité de bénéficier d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous devez vous adresser à la mairie. Les données personnelles collectées ne feront l'objet d'aucune cession, ni d'aucun traitement autre que celui pour lequel elles ont été recueillies. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, et au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) 2016/679 du Parlement européen, toute personne peut obtenir communication, et le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

VILLE DE Saint-Péray

RÉGLEMENT DE L'AIDE À L'ACHAT

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Être résident sur la Ville de Saint-Péray
- Acheter un piège à moustiques tigres spécialement conçu pour l'extérieur (jardins ou terrasses/balcons)
- Une seule participation par foyer et par an.
- Le montant de l'achat des pièges (hors cartouche) doit être à minima de 50€

LES TYPES DE PIÈGES À SE PROCURER :

- Les pièges de type aspirateur de moustiques utilisant un leurre olfactif

LES TYPES DE PIÈGES SUIVANTS NE SERONT PAS SUBVENTIONNÉS :

- Pièges qui fonctionnent avec des insecticides ou des pesticides
- Pièges qui ne fonctionnent qu'en intérieur
- Pièges de type tapettes électriques à insectes et les prises électriques anti-moustique

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

- Le formulaire complété
- Une copie de la facture acquittée au nom du demandeur (pas de ticket de caisse)
- Une copie de la pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins d'un an
- Un RIB libellé au nom du demandeur

Le dossier est à renvoyer à secretariatgeneral@st-peray.com ou par courrier à place de l'hôtel de ville - Gérard Mallen – 07130 SAINT-PERAY

LE MONTANT DE LA SUBVENTION :

20% du montant total plafonné à 30€

Chaque demande sera étudiée par le service municipal compétent.
Un avis favorable ou défavorable sera ensuite communiqué au demandeur

VILLE DE Saint-Péray

FORMULAIRE DE DEMANDE

LE DEMANDEUR :

Nom :

Prénom :

Adresse :

07 130 SAINT-PÉRAY

Téléphone :

Email :

LE MATÉRIEL ACHETÉ :

Marque :

Modèle :

Nom du fournisseur :

Date d'achat :

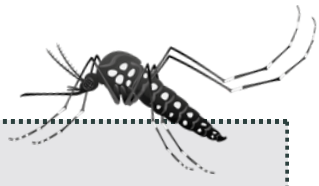
Seuls les modèles achetés à compter du 01/07/2023 seront éligibles à la subvention

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Je déclare sur l'honneur de l'exactitude de tous les renseignements notés sur ce dossier, et m'engage à installer le dispositif bénéficiant d'une subvention.

Fait à Saint-Péray, le

Signature du bénéficiaire :



CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

- Numéro de dossier : .....
- Date de réception du formulaire : .....
- Documents fournis :
  - ☐ Formulaire complété et signé par le demandeur
  - ☐ Justificatif de domicile de moins d'un an
  - ☐ Copie de la facture acquittée au nom du demandeur
  - ☐ RIB libellé au nom du demandeur
  - ☐ Copie de la pièce d'identité
- Subvention accordée : ☐ Oui ☐ Non
- Observations : .....



VILLE DE Saint-Péray